

MAIRIE DE SAINT-ELOI

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT ELOI, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jehan-Benoît CHAMPAULT, Maire.

Présents : TOUS LES MEMBRES sauf

Excusées : Jocelyne Labarrière, Fanny Mellet et Nathalie Peuvergne

ORDRE DU JOUR

➤ RELAIS PETITE ENFANCE

Le conseil municipal a accueilli l'équipe LAB, association relais petite enfance. Celle-ci a présenté les services apportés, en particulier pour les parents d'enfants de moins de 6 ans et les assistantes maternelles.

C'est la possibilité d'avoir des animations pendant les vacances différentes des lieux d'accueil enfants parents (LEAP).

Cette association est financée à hauteur de 120 000 € par la caisse d'allocations familiales et de 40 000 € par les communes partenaires.

La commune de Bourg Saint Christophe se propose d'accueillir les assistantes maternelles de Saint-Eloi le vendredi matin, des places étant disponibles actuellement. Une convention va être signée entre Saint-Eloi, Bourg Saint Christophe et le LAB pour une période allant du 1^{er} novembre 2022 au 31 décembre 2023.

Les assistantes maternelles de Saint-Eloi pourront bénéficier de ce relais tous les vendredis matins de 9h à 11h à la mairie de Bourg Saint Christophe. De plus des sorties pourront avoir lieu pendant les vacances scolaires.

Missions auprès des professionnels de la garde à domicile :

- Informations sur les caractéristiques et la procédure pour devenir assistant maternel
- Renseignements sur les conditions de travail, la législation et les contrats
- Espaces de rencontres et d'échanges pour rompre l'isolement lié à l'exercice d'une profession à domicile
- Lieu de professionnalisation, réflexions sur le petit enfant, son développement, ses possibles difficultés, son bien être...
- Aide à la mise en place de formation
- Création d'un réseau professionnel

Missions auprès des parents :

- Informations sur les différents modes de garde
- Conseils pour la compréhension et la rédaction du contrat de travail
- Accompagnement pour réaliser les calculs de mensualisation, régularisation, congés payés, prime de licenciement
- Aides pour rédiger les avenants, les certificats de travail et tous les autres documents liés à la fonction d'employeur
- Ecoute, orientation, médiation

Missions auprès des enfants :

- Lieu de socialisation
- Découvrir de nouvelles activités
- Développer ses 5 sens
- Se mouvoir sur le parcours de motricité
- Développer son langage à travers des temps de contes et chansons
- Grandir et rêver dans un espace pensé pour eux
- Devenir de plus en plus autonome

➤ BULLETIN MUNICIPAL 2022

La diffusion du bulletin est prévue la semaine du 7 janvier.
Un point sur sa rédaction a été réalisé ainsi que son contenu.

➤ PROJETS A VENIR

ADIA 01 : Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain

Deux conventions ont été signées : 1-Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un diagnostic des usages de voirie et une étude de faisabilité et de programmation sur la vitesse et la sécurité sur les voies communales

2- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude de faisabilité pour l'implantation de réseau d'eaux pluviales (hameaux du Mas Plomb et Mas Pressieu)

➤ PROJET DE TRANSPORT A LA DEMANDE DE LA CCPA

Mr le Maire présente le projet de transport à la demande par la CCPA. L'objectif est d'offrir aux habitants des petites communes non desservies par les transports en commun une mobilité spécifique.

Le conseil municipal propose à la CCPA, service mobilité, 5 points de rendez-vous :

- Village place
- Mas Plomb arrêt de bus
- Mas Garnier arrêt de bus
- Le Lambert à définir
- Mas Pressieu à définir

➤ PRESENTATION DU DISPOSITIF D'AIDE AU REMPLACEMENT DES AMPOULES (Délibération 2022-138 du 03/10/2022)

Mr Le Maire présente le dispositif d'aide exceptionnelle proposé par la CCPA pour faciliter et amplifier le relampage des bâtiments communaux par des modules LED. Cette subvention est plafonnée à 8 000 € HT pour Saint-Eloi avec une limite de 75 % d'aide maximum.

Un inventaire de nos équipements est en cours.

➤ ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS

- Le projet d'aménagement de la place est abouti. Une dernière réunion avec le bureau d'études est prévue début novembre pour finaliser l'extension de la zone parking dans le prolongement du city-stade. Réalisation prévue en 2023 par phases.
- Gestion différenciée des espaces verts. La démarche initiée en novembre 2020 dans un contexte d'abandon des produits phytosanitaires nous a permis d'établir un inventaire des pratiques d'entretien des zones entretenues. Il a permis également de définir des nouveaux objectifs d'entretien. Cette phase sera approfondie dans l'hiver pour une mise en œuvre au printemps 2023. Enfin, ce plan permet de choisir les méthodes d'entretien et d'améliorer les pratiques. Cette phase a débouché sur le choix d'un matériel pour améliorer l'ergonomie de travail, la rapidité d'exécution et la sécurité de l'agent.
- Rénovation énergétique de l'école. Le projet a été confié au Cabinet Mégard. Son périmètre d'intervention :
 - 1- végétalisation de la cour côté départementale
 - 2- amélioration thermique de la classe coté départementale par isolation extérieure, remplacement des menuiseries et création d'une ventilation ad hoc.
 - 3- création d'un auvent d'entrée et placette pour l'accueil des parents, sécurité, protection solaire de la classe au sud.Le dossier est en phase de rédaction du cahier des charges. Réalisation prévue sur 2023.
- Lagune : un panneau pédagogique va être installé en bordure de lagune. Informations sur le fonctionnement d'une lagune et l'écopâturage

➤ VALIDATION DU CALENDRIER DES RENDEZ-VOUS COMMUNAUX

Le calendrier sera diffusé prochainement.

➤ POINTS DIVERS

- Congrès des Maires à Paris porte de Versailles. Mr le Maire représentera la commune de Saint-Eloi au congrès des Maires du 23 au 25 novembre 2022.